

**CONVOCAZIONE ADRESSÉE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ FUNICULAIRE
DE LA GARE À LA VILLE DE COSSONAY S.A., À COSSONAY**

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

de la société **Funiculaire de la Gare à la Ville de Cossonay S.A.**,
dont le siège est à Cossonay,

le jeudi 9 décembre 2010, à 13 h 30

à la **Salle du Conseil communal, Maison de Ville, Place du Temple, 1304 Cossonay.**

L'ordre du jour est le suivant:

1. Décision de fusion entre les sociétés Funiculaire de la Gare à la Ville de Cossonay S.A. et Transports de la région Morges-Bière-Cossonay S.A.
 - 1.1 Présentation du contrat de fusion.
 - 1.2 Présentation du rapport de fusion.
 - 1.3 Présentation du rapport de vérification.
 - 1.4 Droit de consultation des actionnaires.
 - 1.5 Consultation des travailleurs.
 - 1.6 Votation sur le contrat de fusion.
2. Divers.

Les documents suivants sont à la disposition des actionnaires au siège de la société dès le 28 octobre 2010 jusqu'au 8 décembre 2010, conformément à l'article 16 de la loi fédérale sur la fusion, la scission, la transformation et le transfert de patrimoine (loi sur la fusion):

1. Le contrat de fusion.
2. Le rapport de fusion.
3. Le rapport de vérification.
4. Les bilans des deux sociétés au 31 décembre 2009 et les bilans intermédiaires des deux sociétés au 31 juillet 2010.
5. Les comptes et les rapports annuels des trois derniers exercices.
6. Les statuts.

Les administrateurs